

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE BIDACHE

Par arrêté du 09 mai 2025, le Président de la Communauté a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification n°1 de l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine de Bidache.

Cette enquête publique se déroulera sur 32 jours consécutifs :

du mardi 10 juin 2025 à 9h au vendredi 11 juillet 2025 inclus jusqu'à 17h

Le projet de modification n°1 de l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine de Bidache a pour objet de faire évoluer les dispositions du règlement écrit relatives aux dispositifs de production d'énergie renouvelable et de clarifier la rédaction de certaines dispositions du règlement entrant dans le champ d'application de la procédure de modification définie à l'article 112 de la loi LCAP du 7 juillet 2016.

Ce projet n'est pas soumis à évaluation environnementale conformément aux dispositions de l'article R 122-17 du Code de l'environnement.

Par décision n° E25000035/64 du 14 avril 2025, Madame la Vice-Présidente du Tribunal administratif de Pau a désigné Monsieur Jean-Louis LEVET, Cadre dirigeant d'entreprise à la retraite, en qualité de Commissaire-Enquêteur et Madame Camille BEDERE en tant que commissaire enquêtrice suppléante.

Le dossier d'enquête publique, composé des pièces et éléments requis, pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête :

- **sous format papier, en Mairie de Bidache** (25 rue des jardins, 64520 BIDACHE) aux jours et horaires habituels d'ouverture au public,
- **sous format numérique**, sur le site du registre dématérialisé accessible en suivant le lien : www.registre-dematerialise.fr/6259, ainsi que sur le site internet de l'Agglomération www.communaute-paysbasque.fr.

Un accès gratuit au dossier d'enquête publique et au registre dématérialisé est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique en mairie de Bidache (25 rue des jardins, 64520 BIDACHE) aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.

Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner ses observations et propositions, ou les adresser au Commissaire enquêteur:

- **Par courrier**, au siège de l'enquête publique, à l'adresse : Monsieur le Commissaire-Enquêteur – Dossier de modification n°1 de l'AVAP de Bidache, Mairie de Bidache, 25 rue des jardins, 64520 BIDACHE ;
- **Sur le registre en version papier** tenu en Mairie de Bidache ((25 rue des jardins) aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- **Par voie électronique**, aux adresses suivantes :
 - Préférentiellement : sur le registre dématérialisé visé ci-dessus (www.registre-dematerialise.fr/6259) qui permet la consultation du dossier et la transmission de courriers électroniques ;
 - enquete-publique-6259@registre-dematerialise.fr, en indiquant comme objet : « Enquête publique M1 AVAP Bidache ».

Le Commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public (permanences) en mairie de Bidache (25 rue des jardins, 64520 BIDACHE), les **mardi 10 juin (de 9h à 12h), jeudi 19 juin (de 14h à 17h), samedi 28 juin (de 9h à 12h) et vendredi 11 juillet 2025 (de 14h à 17h).**

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur pourront être consultés en mairie de Bidache et à la Communauté d'Agglomération Pays Basque (15 avenue Foch, Bayonne) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux pendant une durée d'un an ainsi que sur le site internet de la Communauté www.communaute-paysbasque.fr.

Le projet de modification n°1 de l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine de Bidache, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et du rapport du Commissaire enquêteur, sera présenté pour avis à l'Architecte des bâtiments de France puis pour accord au Préfet de région avant approbation en Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Pays basque.

Les informations peuvent être demandées auprès de :

- la Communauté d'Agglomération Pays basque (DGA de la stratégie territoriale) : 05 59 44 72 72
- la Mairie de Bidache: 05 59 56 00 10

Le Président